



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER - SESSION 2011 -

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

Le dossier documentaire comporte 9 pages.

IMPORTANT

IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

*Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.
Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>*

Page 1

*Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet du G20 à Paris les 18-19 février 2011.
Source : [Les échos du 20 février 2011](#).*

Page 2

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

*Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.
Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.
("la passion du jardinage")*

Page 3

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « Enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne »

Question n° 4

(4 points)

4a - Qu'est-ce que la stratégie de l'UE 2020 ?

4b - Quelles sont les limites du processus en cours ?

4c - Quelles seraient les autres solutions à préconiser à la place de la méthode ouverte de coordination (MOC) ?

Document n° 4 : Les Européens butent sur leur stratégie décroissance.

Page 5

Source : Les Echos n° 20645 du 29 Mars 2010.

Document n° 4bis : La stratégie à long terme de l'Europe manque toujours autant de crédibilité.

Page 5

Source : Les Echos n° 20665 du 27 Avril 2010.

Question n° 5

(3 points)

5 - Commenter l'évolution de la démographie française jusqu'en 2050 et indiquer quels sont les enjeux en matière de financement de la dépendance.

Document n° 5 : "Roselyne Bachelot ouvre ses travaux sur la dépendance"

Pages 6 et 7

Source : figaro.fr du 4 janvier 2011 par Olivier Auguste

Question n° 6

(3 points)

6a - Qu'est-ce que le mouvement des non-alignés ?

6b - Quels sont les principes sur lesquels s'appuient les confrenciers pour justifier la décolonisation ?

Document n° 6 : Décolonisation : les pays non-alignés, la conférence de Bandung, Cuba.

Page 8

Source : Extrait de "Les mémoires de l'Europe", tome VI, l'Europe moderne, sous la direction de Jean-Pierre Vivet, édition Robert Laffont, Paris, 1973.

Question n° 7

(4 points)

7 - Présenter au moins quatre étapes majeures de l'évolution de la condition féminine au sein de la société française.

Document n° 7 : Mouvement français pour le planning familial.

Page 9

Source : Affiche du planning familial, 1979.

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banques centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6. Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstenons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, sachiez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendu la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

Les Européens butent sur leur stratégie décroissance

Source : *Les Echos* n°20645 du 29 Mars 2010

(...)

Les « trois 20 »

(...) Les Vingt-Sept prévoient ainsi de porter de 69 % à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans et à 3 % du PIB les investissements publics et privés cumulés en matière de recherche et développement. Ils reprennent en outre les « trois 20 » en matière d'environnement : - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990; + 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie; et + 20 % d'efficacité énergétique. L'Union se dit à nouveau prête à porter à 30 % ses réductions d'émission si d'autres pays développés s'engagent sur des réductions comparables et si les pays en développement apportent une « *contribution adaptée* ».

Le but de cette « stratégie » destinée à remplacer celle de Lisbonne est de doubler, au moins à 2 %, le potentiel de croissance de l'économie européenne.(...)

C. C. ET J. D.

Document n°4bis

La stratégie à long terme de l'Europe manque toujours autant de crédibilité

Source : *Les Echos* n°20665 du 27 Avril 2010

Sans surprise, le Conseil européen de printemps qui s'est tenu le mois dernier a approuvé les grandes lignes de la stratégie « Europe 2020 » proposée par la Commission européenne pour succéder à l'agenda de Lisbonne de la décennie 2000.

La crise grecque a certes contribué à éclipser ce lancement dans le débat public, mais la cause principale de son faible écho est à chercher ailleurs : « Europe 2020 » ressemble à s'y méprendre à la stratégie de Lisbonne qu'elle est censée remplacer, et dont le semi-échec n'est plus contesté par personne.

L'inspiration générale de la stratégie lancée en grande pompe en mars 2000, dans un contexte politico-économique aux antipodes de la situation présente, demeure en effet inchangée.

L'idéal d'une croissance intelligente, durable et socialement inclusive caractérisait déjà l'agenda de Lisbonne, ce qui n'est pas problématique en soi. Mais l'incapacité de la méthode et de l'approche bureaucratique de la stratégie de Lisbonne à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés - et ce, bien avant le choc de la crise mondiale de 2008 - aurait dû provoquer une remise en cause majeure.

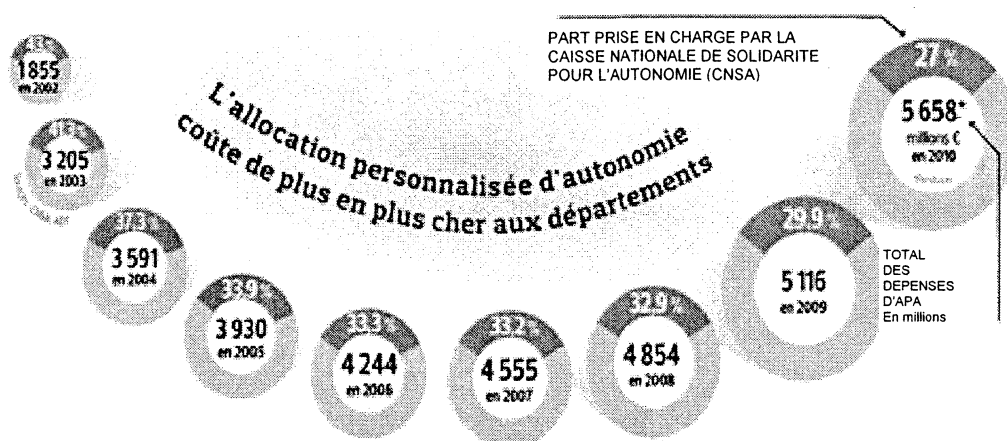
Depuis lors, la crise mondiale, ses méfaits durables sur l'emploi, les finances publiques et la cohésion au sein de l'Union, et ce qu'elle a révélé de l'inadaptation des instruments européens - à l'exception de l'institution fédérale qu'est la BCE - à gérer des chocs d'une telle ampleur n'ont fait que confirmer l'insuffisance d'une « stratégie » - le mot « discours » serait plus approprié - de type Lisbonne, fondée sur une simple coordination non contraignante de processus de réforme nationaux.

La Commission européenne reconnaît cette réalité dans l'introduction de sa communication, où un sentiment d'urgence et le spectre du déclasserement européen ont heureusement remplacé l'autosatisfaction qui prévalait à Bruxelles avant la crise. De même, on lit avec réconfort que « *la meilleure chance de suc cès pour l'Europe réside dans sa capacité à agir collectivement en tant qu'Union* ». Cependant, la nouvelle stratégie avancée n'en tire aucunement les conséquences.

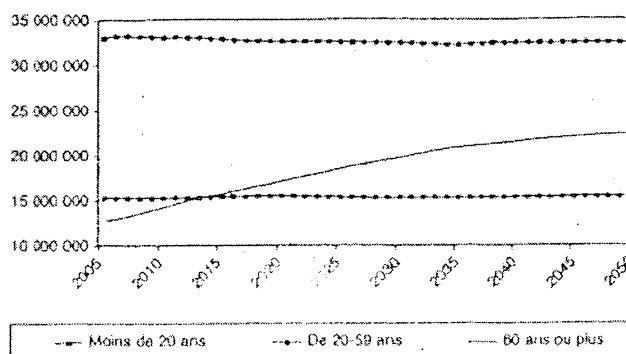
La « méthode ouverte de coordination », principale responsable de l'inefficacité de Lisbonne, demeure au cœur de la nouvelle stratégie. Quant à la Commission, elle continue à concevoir son rôle comme principalement incitatif à l'égard d'Etats membres modérément attentifs, plutôt que comme leader d'une stratégie.

Au sein de cette décevante continuité, on relèvera, certes, quelques améliorations bienvenues, notamment la réduction du nombre des objectifs, leur meilleur ciblage et leur déclinaison nationale; la concentration nouvelle sur l'éducation et l'enseignement supérieur; ou encore l'articulation renforcée entre coordination des réformes nationales et mise en œuvre des politiques et instruments communautaires, y compris les mécanismes institutionnels contraignants de la zone euro.(...)

"Roselyne Bachelot ouvre ses travaux sur la dépendance"



Évolution du nombre de personnes par groupe d'âges entre 2005 et 2050
Scénario central



Champ : France métropolitaine.

Source : projections de population 2005-2050, Insee.

(...)

• Des familles et des départements en difficulté

L'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) représente une charge croissante pour les départements pauvres et vieillissants. Elle est versée par les conseils généraux, mais la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) était censée la financer pour moitié. Problème: les recettes de la Caisse, dont la fameuse journée de solidarité instaurée après la canicule de 2003, progressent moins vite que les sommes versées. La promesse faite aux départements - jamais écrite dans un texte officiel - est ainsi de moins en moins respectée (voir graphique). Autre facette du problème: malgré ces allocations, les familles - en particulier les classes moyennes qui n'ont pas droit à toutes les aides mais ne profitent pas à plein des déductions fiscales - ont du mal à joindre les deux bouts face aux frais engendrés par la dépendance: 1800 euros par mois, pour rester à domicile (personnel, équipement de la maison...), et 2200 à 2900 euros en moyenne à verser à une maison de retraite médicalisée, selon la députée UMP Valérie Rosso-Debord. Roselyne Bachelot ambitionne de résoudre ces deux points dès l'automne. Une gageure, car les comptes de la Sécu et de l'État ne permettent guère de se tourner vers eux. Sauf à augmenter leurs recettes...

• Un pic de dépenses entre 2025 et 2050

Le coût de la dépendance est estimé à 22 milliards d'euros par an, dont 11 milliards à la charge de l'Assurance-maladie et 6 milliards au titre de l'APA. Mais le nombre de personnes âgées dépendantes commence tout juste à croître, souligne Marie-Ève Joël, présidente du conseil scientifique de la CNSA: «Nous arrivons à la fin des générations creuses de 1914-1918, qui “auraient dû” être dépendantes ces dernières années, et les générations du baby-boom deviendront dépendantes à partir de 2025 environ.» D'où des estimations de 30 milliards d'euros de coût annuel, à terme. Mais la question n'est pas uniquement financière : la prévention, la professionnalisation des services à la personne ou la façon de soutenir les aidants familiaux seront aussi abordées. (...)

• Des premières esquisses de financement

Déjà, dans le «champ des possibles» dessiné par Valérie Rosso-Debord il y a quelques mois, certaines pistes semblent plus probables que d'autres. L'idée d'un recours sur succession se heurte à une critique largement partagée: il dissuaderait de demander l'APA, pour ne pas priver ses enfants d'une partie d'héritage. Roselyne Bachelot a fait comprendre ses réticences. «À titre personnel, je suis contre», a précisé Valérie Rosso-Debord fin décembre, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis). «Si j'écrivais mon rapport aujourd'hui, j'y mettrais sans doute la proposition de relèvement de la fiscalité sur les successions», a poursuivi la députée. Une alternative qui remettrait en cause l'une des premières mesures du quinquennat Sarkozy, mais que défend le député UMP Jean Leonetti comme président de la Fédération hospitalière de France.

D'autres, comme la CFDT, prônent l'alignement du taux de CSG des retraités sur celui des actifs. Pas facile électoralement... D'autres encore, comme le député radical Laurent Hénart, penchent pour une journée de solidarité supplémentaire. Quant à l'assurance privée, elle suscite de la méfiance à gauche, mais pas seulement. Facultative, elle risquerait d'exclure les personnes à faibles revenus ou à risque élevé. Obligatoire, elle constituerait une nouvelle forme de prélèvement pesant sur le pouvoir d'achat. Valérie Rosso-Debord n'en parle plus que comme «un surplus, aux côtés de prestations universelles financées par la solidarité nationale, comme la complémentaire santé, qui permet de financer une chambre individuelle, mais ne remplace pas l'Assurance-maladie».

Source : figaro.fr du 4 janvier 2011 par Olivier Auguste

Décolonisation : les pays non-alignés, la conférence de Bandung, Cuba

(...)

En 1955, une trentaine de pays asiatiques et africains ont acquis leur indépendance. Conscients de leur force, ils décident alors de tout mettre en œuvre pour aider à se libérer les autres peuples de couleur qui subissent encore une domination étrangère. Tel est l'objet de la conférence de Bandung qui marque l'entrée du Tiers Monde sur la scène internationale, et dont voici la résolution finale.

Communiqué final de la conférence de Bandung (1955)

(...)

La conférence, après avoir discuté le problème des peuples dépendants du colonialisme et des conséquences de la soumission des peuples à la domination et à l'exploitation étrangères, est d'accord : - Pour déclarer que le colonialisme sous toutes ses formes est un mal auquel il doit être rapidement mis fin. - Pour affirmer que la soumission des peuples au joug étranger et à l'exploitation étrangère constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations unies et est un obstacle à la consolidation de la paix mondiale. - Pour affirmer son soutien à la cause de la liberté et de l'indépendance de tels peuples. Devant la situation troublée en Afrique du Nord et le refus persistant à ces peuples de leur droit à l'auto-détermination, la conférence accorde son soutien au droit des peuples d'Algérie, Tunisie, Maroc à l'auto-détermination et à l'indépendance ; demande au gouvernement français d'aboutir à un règlement pacifique de cette affaire sans délai. (...)

Source : Extrait de "Les mémoires de l'Europe", tome VI, l'Europe moderne, sous la direction de Jean-Pierre Vivet, édition Robert Laffont, Paris, 1973

